

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2011

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Frédéric Henriot (à partir de 21h10), Mireille Ramos (à partir de 20h55), Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h20), Alexis Foret, José Goncalves (à partir de 21h05), Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Agnès Foucher	pouvoir à Jean-François Dormont
Frédéric Henriot (jusqu'à 21h10)	pouvoir à Joël Eymard
Mireille Ramos (jusqu'à 20h55)	pouvoir à François Rousseau
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Chantal de Moreira
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h20)	pouvoir à Claude Thomas-Collombier
Yann Ombrello	pouvoir à Michèle Viala
Claudie Mory	pouvoir à David Saussol
José Goncalves (jusqu'à 21h05)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux
Dominique Denis	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	23 à 20h55 – 24 à 21h05 – 25 à 21h10 – 26 à 21h20
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Michèle Viala est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de voter sur l'urgence pour une délibération :

- **Transport scolaire** - Participation communale à l'abonnement « IMAGINE R » pour les collégiens et lycéens Orcéens.

Le conseil municipal vote sur l'urgence, à l'unanimité des présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2011 ET DU 18 MAI 2011

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2011 est approuvé par 28 voix pour, 4 abstentions (Mme Thomas-Collombier, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Dutey).

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2011 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
10-mai	11-93	Animation par des intervenants de l'Office Nationale des Forêts, sur le thème de la découverte du monde du vivant, de la matière et des objets, le mardi 7 juin 2011 au bois de la Grille Noire avec les élèves de CP/CE1 de l'école élémentaire du guichet pour un montant de 765,00€
10-mai	11-94	Adoption du marché n°2011-14 avec la société BUREAU VERITAS, concernant la mission de contrôle technique pour la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente, pour un montant de 12 575,15€, ce marché prendra fin à l'achèvement des travaux
25-mai	11-95	Contrat avec la société CIRIL pour la maintenance des bornes de pointage des crèches, pour un montant de 817,31€, ce contrat prend effet à compter du 1er janvier 2012, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois et pour un montant de 817,31€
12-mai	11-96	Décision d'infructuosité concernant le marché n°2011-05 relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains
16-mai	11-97	Contrat de maintenance avec la société REMAG 89 pour l'entretien du massicot du service reprographie pour une durée d'un an et pour un montant de 777,40€
17-mai	11-98	Convention avec le Cercle Nautique de Mimizan relative à l'organisation d'un séjour - été 2011- du 20 au 28 août et pour un montant de 2 773,40€, pour sept jeunes et deux accompagnateurs du service jeunesse

19-mai	11-99	Convention passée avec LEH - (les Etudes Hospitalières) relative à une formation sur le thème "comptabilité et gestion financière des établissements sociaux et médico-sociaux publics - module 2" les 7 et 8 juin 2011 pour 2 agents du service financier et pour un montant de 1 540€
19-mai	11-100	Convention passée avec le Centre de Formation Saint Honoré sur le thème "être ou devenir responsable d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)" pour un agent des crèches, du 9 juin au 16 novembre 2011 et pour un montant de 2 100€
19-mai	11-101	Convention passée avec le GRETA de Massy relative à un positionnement en français, pour 6 agents de la commune, le 26 mai 2011 de 9h à 12h, et pour un montant de 330€
20-mai	11-102	Contrat passé avec la Caisse d'Epargne pour l'adhésion au service de paiement SP PLUS, permettant aux familles de payer les prestations municipales de la régie famille de façon sécurisée par Internet, frais de mise en service 300€, abonnement mensuel 30€, cette souscription est valable un an et renouvelable deux fois
20-mai	11-103	Modification de l'article 1 de la décision n°11-21 relative au réaménagement d'une partie de l'encours Société Générale, erreur matérielle dans la rédaction de cet article, notamment dans la formule de calcul du taux pratiqué et dans la date de 1ère échéance de l'emprunt de 4 069 541,68€
20-mai	11-104	Convention passée avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne, relative à la formation "Prévention Secours Civiques 1" pour une dizaine d'agents de la commune, les 30 et 31 mai 2011, et pour un montant de 670€
26-mai	11-105	convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Sophie MARIE, convention établie pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois
20-mai	11-106	Contrat de location avec la société AVIS d'un minibus de 9 places pour le séjour à Mimizan, du 20 au 28 août 2011 et pour un montant de 1 020,00€
20-mai	11-107	Contrat avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) pour l'organisation d'une visite à Bruxelles, le 11 juillet 2011, mise à disposition de 15 places aller-retour, pour un montant de 1 200,00€
25-mai	11-108	Convention avec l'association "EVASION 91", relative à l'organisation d'un séjour "découverte" au Portugal, du 7 au 26 juillet 2011, pour six jeunes et pour un montant de 7 290,00€
25-mai	11-109	Adoption du marché n°2011-07 avec la société IDEM CUISINE, relatif à la maintenance curative et préventive des équipements de production de froid et des matériels de cuisine et de laveries pour le compte de la commune d'Orsay, montant forfaitaire annuel première année 12 555,55€, le présent marché pourra être reconduit deux fois

26-mai	11-110	Convention avec Madame Patricia SARNE, pour une résidence et une exposition de son œuvre dans le cadre de la saison culturelle 2011, du 25 mai 2011 au 19 juin 2011, pour un montant de 1 500€
31-mai	11-111	Convention passée avec SOCOTEC, relative à une formation pour une dizaine d'agents sur le thème "intervention d'ordre électrique BT - remplacement et raccordement- les 8 et 9 juin 2011, et pour un montant de 2 033,20€
10-juin	11-112	Adoption du marché n°2011-17 avec la société ELISATH, relatif à la fourniture et la mise en œuvre du système de gestion de la billetterie et du contrôle d'accès à la piscine, pour un montant de 40 883,17€ comprenant la solution de base et l'option relative à la maintenance
9-juin	11-113	Cession du véhicule Renault Clio immatriculé 466 CYD 91 à Monsieur Sébastien MUNCH, pour un montant de 300€
9-juin	11-114	Avenant au marché de prestations d'assurances responsabilité civile passé avec la SMACL, régularisation annuelle pour un montant de 1 143,54€
9-juin	11-115	Convention de mise à disposition du terrain dit "la Croix de Bures" à titre gratuit, au profit de l'association "Les herbes sauvages" pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre ans
9-juin	11-116	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales, au profit de la PEEP secteur Fleming, le 26 juin 2011
10-juin	11-117	Rencontre avec une œuvre et des artistes dans un lieu culturel "rue des fables", pour les élèves de mesdames Beuzit et Xerri de l'école élémentaire de Mondétour
10-juin	11-118	Adoption du marché n°2011-08 avec la société ADIS S.A.S relatif à la fourniture de produits et de petits matériels d'entretien nécessaires à l'hygiène des services de la commune, lot n°1 produits lessiviels et d'entretien, durée un an renouvelable 1 fois et pour un montant maximum annuel de 80 000,00€
10-juin	11-119	Adoption du marché n°2011-08 avec la société ADIS S.A.S relatif à la fourniture de produits et de petits matériels d'entretien nécessaires à l'hygiène des services de la commune, lot n°2 petits matériels d'entretien, durée un an renouvelable 1 fois et pour un montant maximum annuel de 20 000,00€
10-juin	11-120	Adoption du marché n°2011-15 avec la société STORES MENUISERIES SERVICES, relatif au remplacement des menuiseries extérieures des écoles élémentaires de la commune d'Orsay, le présent marché s'achèvera le 27 août 2011, pour un montant de 60 516,76€

15-juin	11-121	Adoption du marché n°2011-19 avec la société CIN'ETUDES, relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un équipement numérique pour les salles Becker et Demy du cinéma Jacques TATI, le présent marché s'achèvera à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux, et pour un montant forfaitaire de 14 352€
15-juin	11-122	Adoption d'un marché n°2011-16 avec la société QUALICONSULT SECURITE, relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente, le présent marché s'achèvera à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux, et pour un montant forfaitaire de 5 740,80€
15-juin	11-123	Adoption d'un marché n°2011-24 avec la société SCHNEIDER, concernant les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle du guichet, le présent marché s'achèvera à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux, et pour un montant forfaitaire de 108 238€
15-juin	11-124	Adoption du marché n°2011-09 avec la société ELIGEO, relatif au recensement des dispositifs publicitaires extérieurs sur le territoire communal, le présent marché est conclu pour une période de 3 mois maximum et pour un montant plafonné à 35 880€

2011-38 FINANCES - CONVENTIONS DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (Mme Donger-Desvaux, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** les conventions de subvention avec les associations suivantes :
 - o Association des Employés Communaux d'Orsay, pour un montant de 66 000 €
 - o Association d'Aide à Domicile, pour un montant de 22 889 €
 - o Office Municipal d'Animation et des Fêtes, pour un montant de 31 000 €
 - o Club Athlétique d'Orsay, pour un montant de 138 000 €
 - o Football Club Orsay Bures, pour un montant de 24 200 €
 - o Club Athlétique Orsay Rugby Club, pour un montant de 30 000 €
- **Autorise** le maire à signer chaque convention.
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2011 de la commune.

2011-39 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (Mme Donger-Desvaux, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2011 telle qu'elle est jointe en annexe.

• Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP + BS	DM 1	TOTAL BUDGET
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 728 429,00		5 728 429,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	12 785 105,00		12 785 105,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS Loi MOLLE + SRU	131 918,00		131 918,00
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	3 302 371,26		3 302 371,26
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	577 659,00		577 659,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	1 842 511,00		1 842 511,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 518 840,00		1 518 840,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000,00		35 000,00
TOTAL DEPENSES	25 921 833,26	0,00	25 921 833,26

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP + BS	DM 1	TOTAL BUDGET
013 ATTENUATION DE CHARGES	190 000,00		190 000,00
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 500,00		170 500,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 439 303,00	5 990,00	3 445 293,00
73 IMPOTS ET TAXES	16 123 654,00	62 866,00	16 186 520,00
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 901 862,00	- 68 856,00	3 833 006,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	405 700,00		405 700,00
76 PRODUITS FINANCIERS	225 369,00		225 369,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 413,00		56 413,00
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	209 700,00		209 700,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 199 332,26		1 199 332,26
TOTAL RECETTES	25 921 833,26	0,00	25 921 833,26

- Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP + BS	DM 1	TOTAL BUDGET
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 500,00		170 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	7 400 000,00		7 400 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 007 100,00		6 007 100,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	272 229,82		272 229,82
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	834 422,52	225 500,00	1 059 922,52
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 854 714,02	117 200,00	2 971 914,02
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	3 595 930,61		3 595 930,61
TOTAL DEPENSES	21 134 896,97	342 700,00	21 477 596,97

Recettes d'investissement

Chapitres	BP + BS	DM 1	TOTAL BUDGET
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 302 371,26		3 302 371,26
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	577 659,00		577 659,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	7 400 000,00		7 400 000,00
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	465 182,00		465 182,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 405 043,97		3 405 043,97
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	968 703,74	223 570,00	1 192 273,74
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 600 000,00	119 130,00	4 719 130,00
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	415 937,00		415 937,00
TOTAL RECETTES	21 134 896,97	342 700,00	21 477 596,97

2011-40 FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°2

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 membre ne participant pas au vote (M. Charlin) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 310 € au profit de l'association Union National des Combattants Orsay.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (Mme Donger-Desvaux, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 200 € au profit de l'association La Trappe.
- **Décide** d'affecter une subvention de 1 500 € au profit du CAO Rugby Club d'Orsay.
- **Décide** d'affecter une subvention de 1 000 € au profit de l'A.M.D.A.M.T. (91).
- **Décide** d'affecter une subvention de 2 000 € au profit de l'ACPUO.
- **Dit** que les dépenses correspondantes, soit 5 010 €, sont inscrites au budget primitif 2011 de la commune au compte 6574.

2011-41 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2010 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

Compte administratif 2010 (en euros HT)

Exploitation Dépenses	713 020,56	Investissement Dépenses	2 227 763,24
Dépenses réelles	438 801,06	Dépenses réelles	2 065 943,55
011 Charges à caractère général	190 270,88	16 Emprunts et dettes assimilés	1 474 733,08
012 Charges de personnel	200 000,00	23 Immobilisations en cours	591 210,47
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières	26 188,55		
67 Charges exceptionnelles	22 341,63		
Dépenses d'ordre	274 219,50	Dépenses d'ordre	161 819,69
040 Opé d'ordre de transferts entre sections	274 219,50	040 Immobilisations en cours	61 817,69
		041 Emprunts et dettes assimilées	100 002,00
Exploitation Recettes	1 057 174,88	Investissement Recettes	2 337 158,16
Recettes réelles	995 357,19	Recettes réelles	1 962 936,66
70 Produits de gestion courante	960 452,59	10 Dotations, fonds divers et réserves	326 381,66
77 Produits exceptionnels	34 904,60	16 Emprunts et dettes assimilées	1 627 998,00
		13 Subventions	8 557,00
Recettes d'ordre	61 817,69	Recettes d'ordre	374 221,50
042 Quote-part subv d'invst virée résultat	61 817,69	041 Emprunts et dettes assimilées	100 002,00
		040 Opé d'ordre de transferts entre sections	274 219,50
Excédent d'exploitation	344 154,32	Excédent d'investissement	109 394,92
Excédent antérieur reporté	592,51	Déficit antérieur reporté	-491 381,66
Résultat de clôture section exploit.	344 746,83	Résultat de clôture section invest.	-381 986,74

- **Approuve** les restes à réaliser en recettes pour 50 000 € HT.

2011-42 FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2010 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Constata** la stricte concordance entre le compte de gestion 2010 et le compte administratif 2010 de la commune.

Section	Résultat d'exécution 2010	résultats antérieurs reportés	Résultat de clôture 2010
Exploitation	344 154,32	592,51	344 746,83
Investissement	109 394,92	- 491 381,66	- 381 986,74
Total	453 549,24	- 490 789,15	- 37 239,91

- **Prend acte** du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Pierre AUGÉ, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2010, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

2011-43 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 AU BUDGET 2011 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2010, soit 381 986,74 € sur la ligne budgétaire 2011 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.
- **Décide** l'affectation du résultat net de 12 760,09 € de l'exercice 2010 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2011 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.
- **Décide** la couverture obligatoire du solde d'investissement de l'exercice 2010 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2011 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 331 986,74 €.
- **Décide** la reprise des restes à réaliser 2010 sur l'exercice budgétaire 2011 répartis par section de la façon suivante :
 - 50 000 € en recette à la section d'investissement

2011-44 FINANCES - ADHESION AU SERVICE DE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE PROPOSE PAR LE SIGEIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** les dispositions suivantes :
 - À compter du 1^{er} janvier 2012, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est perçue au profit du SIGEIF en lieu et place de la commune à compter du premier jour du trimestre civil suivant le trimestre au cours duquel intervient la délibération de la commune.
 - Le tarif de la taxe est fixé par le Comité du Sigeif en appliquant aux montants mentionnés à l'article L.3333-3 du CGCT un coefficient multiplicateur unique de 8, actualisé à partir de l'année 2012 dans les conditions du deuxième alinéa de l'article L. 2333-4.
 - 99 % du produit de la taxe perçue par le SIGEIF sur le territoire de la commune est reversé par le SIGEIF à la commune d'Orsay
- **Précise** que le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération

2011-45 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A LA FONDATION LES AMIS DE L'ATELIER POUR LA REALISATION D'UNE MAISON RELAIS SISE 113 RUE ARISTIDE BRIAND

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre (M. Péral) :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 958 531 euros souscrit par la Fondation les Amis de l'Atelier auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- **Précise** que ce prêt PLAI est destiné à financer la construction d'une résidence accueil de 10 logements pour handicapés psychiques 113 rue Aristide Briand à Orsay.
- **Précise** que les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt construction : 609 031 euros**

Durée totale du prêt : 40 ans

- **Périodicité des échéances : ANNUELLE**
- **Index : Livret A**

Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb (point de base)

- **Montant du prêt foncier : 349 500 euros**

Durée totale du prêt : 50 ans

- **Périodicité des échéances : ANNUELLE**
- **Index : Livret A**

Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb

- **Taux annuel de progressivité : de 0 à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**

- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.**

- **Précise que :**

- ✓ la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Fondation Les Amis de l'Atelier, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,

- ✓ sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Fondation Les Amis de l'Atelier pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Autorise** le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre les établissements bancaires et l'emprunteur.

2011-46 URBANISME - ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AK 466 SITUÉE 2A RUE RACINE A ORSAY

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 4 membres ne participant pas au vote (Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Décide** l'acquisition de cette emprise pour un prix de 750 000 €.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à venir.

- **Précise** que les crédits seront inscrits lors du vote d'une prochaine décision modificative.

2011-47 URBANISME - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ SUR LE QUARTIER DU MOULON DANS LES COMMUNES D'ORSAY, GIF-SUR-YVETTE, ET SAINT-AUBIN : ENGAGEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 membres ne participant pas au vote (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Prend acte** de l'engagement par l'Etablissement Public Paris Saclay (EPPS) d'une concertation en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le Moulon, sur les communes d'Orsay, Gif-sur-Yvette, et Saint-Aubin, au-delà des obligations réglementaires.

- **Demande** que la concertation mise en place par l'Etablissement Public Paris Saclay soit la plus ouverte possible aux élus, aux associations et à la population afin de permettre la présentation aux Orcéens d'une vision d'ensemble du projet et de leur donner pleinement la possibilité de s'exprimer sur le projet présenté, à travers :
 - La parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
 - L'affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en mairie d'Orsay ;
 - La mise en place par l'EPPS d'un site internet dédié au projet en matière d'aménagement et de projet scientifique ;
 - L'organisation de réunions publiques par l'EPPS ;
 - L'organisation d'une exposition publique sur le projet par l'EPPS ;
 - L'ouverture d'un registre d'observations mis à la disposition du public en mairie d'Orsay ;
 - **Demande** que l'ensemble des dimensions du projet soient présentées avec une attention particulière quant :
 - aux questions hydrauliques et d'assainissement ;
 - aux sources de financement ;
 - aux logements ;
 - à l'activité économique ;
 - aux équipements publics ;
 - au projet scientifique ;
 - aux transports ;
 - **Dit** que la concertation se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet.
 - **Précise** que cette présente délibération ne vaut aucunement validation par les élus de notre commune d'un quelconque projet d'ensemble sur lequel ils n'ont pas été consultés en amont.

2011-48 INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – VOIRIE COMMUNAUTAIRE - CONVENTION DE REPRISE DE DETTE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Approuve** la convention de reprise de dettes relatives aux dépenses d'investissement nécessaires à l'entretien des voiries pour la commune d'Orsay.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

2011-49 INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Se prononce** favorablement sur le projet de Procès Verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire à la communauté d'agglomération du plateau de Saclay.
- **Approuve** les annexes listant les éléments objets du Procès Verbal.
- **Autorise** le maire à signer le dit Procès Verbal ainsi que tout document y afférent.

2011-50 INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 4 abstentions (Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement pour les voiries communautaires, voiries communales, les espaces publics communautaires et espaces publics communaux,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années concernées et, pour les éléments posés en régie par la commune d'Orsay entrant dans le cadre du transfert de compétence voirie, refacturés à la CAPS.

2011-51 INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN, DE SIGNALISATION VERTICALE, DIRECTIONNELLE ET SIGNALISATION DE POLICE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 4 abstentions (Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture de mobilier urbain, de signalisation verticale, directionnelle et de signalisation de Police,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années concernées et, pour les éléments posés en régie par la commune d'Orsay entrant dans le cadre du transfert de compétence voirie, refacturés à la CAPS.

2011-52 INTERNATIONAL - COOPERATION ORSAY-DOGONDOUTCHI : AUTORISATIONS DONNEES AU MAIRE DE SIGNER UNE ADHESION A CITES UNIES FRANCE ET UNE CONVENTION ANIYA III DE PARTENARIAT

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Autorise** le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec Cités-Unies France, moyennant une contribution fixée en 2011 à 506 € pour une année.
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec Cités-Unies France portant sur l'action concertée de coopération au Niger, dite convention ANIYA III.
- **Précise** que l'adhésion de la commune d'Orsay à cette convention partira à compter de la notification de la présente délibération, jusqu'au 30 juin 2012 et pourra faire l'objet d'un renouvellement, après consultation du conseil municipal.
- **Accepte** de participer financièrement à ce projet par une cotisation annuelle à hauteur de 800 euros.
- **Délègue** la mise en œuvre effective de cette convention à l'association « Échanges avec Dogondoutchi-Niger ».

2011-53 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de modifier à compter du 1^{er} juillet 2011 le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emplois : .attaché territorial, Grade : attaché territorial	- ancien effectif : 11 - nouvel effectif : 13
Cadre d'emplois : .rédacteur territorial, Grade : rédacteur territorial	- ancien effectif : 10 - nouvel effectif : 9
Cadre d'emplois : .adjoint administratif, Grade : adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 29 - nouvel effectif : 30

Filière technique

Cadre d'emplois : technicien, Grade : technicien supérieur chef	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 0
Cadre d'emplois : technicien, Grade : technicien supérieur	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 0
Cadre d'emplois : technicien, Grade : technicien principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 2
Cadre d'emplois : technicien, Grade : technicien principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 2
Cadre d'emplois : technicien, Grade : technicien	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 2
Cadre d'emplois : contrôleur de travaux, Grade : contrôleur de travaux	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Cadre d'emplois : agent de maîtrise, Grade : agent de maitrise	- ancien effectif : 8 - nouvel effectif : 10

Filière sociale

Cadre d'emplois : agent social, Grade : agent social de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 7 - nouvel effectif : 5
Cadre d'emplois : agent social, Grade : agent social de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
Cadre d'emplois : agent spécialisé des écoles maternelles, Grade : agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 2
Cadre d'emplois : agent spécialisé des écoles maternelles, Grade : agent spécialisé de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 10 - nouvel effectif : 12

Filière médico-sociale

Cadre d'emplois : auxiliaire de puériculture, Grade : auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 31 - nouvel effectif : 36 Dont 1 emploi en apprentissage
Cadre d'emplois : auxiliaire de soins, Grade : auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

Filière sportive

Cadre d'emplois : conseiller des activités physiques et sportives, Grade : conseiller des activités physiques et sportives	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
---	--

Filière police municipale

Cadre d'emplois : agent de police municipale, Grade : chef de police	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1
Cadre d'emplois : agent de police municipale, Grade : gardien	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 4

Total des emplois budgétés : **407**

Total des emplois pourvus : **393**, répartis comme suit :

354 postes permanents pour la Commune d'Orsay, dont **269** agents titulaires et **85** agents contractuels

- + **2** emplois d'assistantes maternelles
- + **5** postes d'apprentis,
- + **32** postes de surveillants de cantine en vacations horaires.

➤ de prévoir que dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2011-54 PERSONNEL COMMUNAL - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en conformité le régime des heures supplémentaires applicable avec l'évolution des textes, au regard notamment des décrets de 2007, de 2008 et 2010 susvisés, et ainsi de :

➤ **rappeler que :**

- sont considérées comme des heures supplémentaires les heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale au-delà du temps de travail applicable à la collectivité soit 36h30. Ce travail supplémentaire est considéré comme du travail de nuit s'il est accompli entre 22 heures et 7 heures. Pour les agents de la filière médico-sociale, sont considérées comme travail de nuit les heures supplémentaires effectuées entre 21 et 7 heures ;
- le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser un contingent de 25 heures par mois par agent dans lequel sont incluses les heures de dimanche, jours fériés et de nuit, maximum proratisé en fonction de la quotité de travail pour les agents travaillant à temps partiel ;
Pour la filière médico-sociale, le contingent mensuel est réduit à 15 heures pour les agents des cadres d'emplois de rééducateur, d'infirmier, d'auxiliaire de puériculture et de soins et 18 heures pour les agents du cadre d'emplois d'infirmier ;
- la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée soit sous forme d'un repos compensateur, soit sous forme d'une indemnisation, le choix étant laissé à l'agent sauf circonstances particulières justifiant que le choix soit laissé à l'autorité territoriale ; les modalités de calcul sont précisées en annexe 1 ;
- la compensation ou l'indemnisation est subordonnée à la réalisation effective des heures supplémentaires, attestée au moyen de l'état déclaratif d'heures supplémentaires signé de l'agent, du chef de service et du Directeur général des services ;

➤ **permettre le dépassement de la limite mensuelle des 25 heures**

- en cas de circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée sur décision du Directeur général des services, qui en informe les représentants du personnel au Comité technique paritaire ;

Le chef de service s'assurera du respect des garanties minimales prévues par la réglementation relative à la durée de travail

- **de préciser les catégories de bénéficiaires**, élargies par les décrets de 2007, 2008 et 2010, pour en étendre le bénéfice à tous les agents de catégorie B et C dans les conditions prévues pour la fonction publique d'Etat et l'ouvrir aux agents de la filière médico-sociale dans les conditions prévues dans la fonction publique hospitalière

Sont éligibles aux heures supplémentaires les emplois suivants :

Grades des cadres d'emplois relevant du décret n°20 02-60 du 14 janvier 2002, par référence à la fonction publique d'Etat	catégorie
Adjoint administratifs 2 ^{ème} classe, 1 ^{ère} classe, principaux de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe	C
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe	C
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe, 1 ^{ère} classe, principaux de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe	C
Adjoint techniques 2 ^{ème} classe, 1 ^{ère} classe, principaux de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe	C
Agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux	C
Agents sociaux 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe	C
Agents spécialisés des écoles maternelles 1 ^{ères} classe, principaux de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe	C
Auxiliaires de puériculture 1 ^{ère} classe, principaux de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe	C
Opérateurs des activités physiques et sportives	C
Animateurs	B
Assistants qualifiés de conservation	B
Assistants de conservation	B
Assistants médico-techniques	B
Educateur des activités physiques et sportives	B
Rédacteurs	B
Techniciens	B

Grades de certains cadres d'emplois de la police municipale en vertu des décrets n°97-702 du 31 mai 1997 et 2000-45 du 20 janvier 2000	catégorie
Gardiens, brigadiers et brigadiers chefs, de police municipale	C
Chefs de police municipale	C
Chefs de service de la police municipale	B

Grades des cadres d'emplois relevant du décret n°20 02-598 du 25 avril 2002, par référence à la fonction publique hospitalière	catégorie
Sages-femmes	A
Puéricultrices cadres de santé	A
Cadres de santé infirmiers	A
Rééducateurs et assistants médico-techniques	A
Puéricultrices	A
Infirmiers	B
Rééducateurs	B
Auxiliaires de puériculture	C
Auxiliaires de soins	C

Les stagiaires et les agents non titulaires de droit public de même grade et exerçant des fonctions de même nature peuvent bénéficier des heures supplémentaires dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

Sont également éligibles les agents logés par nécessité absolue de service.

- de prévoir que dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2011-55 DEVELOPPEMENT DURABLE - STATIONNEMENT DE SURFACE : NOUVELLE ORGANISATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Abroge** toutes les anciennes délibérations relatives à la réglementation du stationnement de surface.
- **Fixe** les redevances de stationnement sur certaines voies ouvertes à la circulation publique du territoire communal conformément aux tableaux ci-après :

ZONE ROUGE : Durée de stationnement réglementé maximum : deux heures	
Durée	Tarifs
Du lundi au vendredi Tarif horaire de 9h à 12h et de 14h à 19h	0,80€
Du lundi au vendredi De 12h à 14h et de 19h à 9h	Gratuité
Du lundi au vendredi 45 minutes indivisibles maximum avec utilisation de la carte ville par période de 24 heures	Gratuité
Mois d'août, samedis, dimanches et jours fériés.	Gratuité

ZONE ORANGE : Durée de stationnement réglementé maximum : quatre heures	
Durée	Tarifs
Du lundi au vendredi Tarif horaire de 9h à 12h et de 14h à 19h	1 heure: 0,80€ 2 heures: 1,60€ 3 heures: 2,00€ 4 heures: 2,40€
Du lundi au vendredi De 12h à 14h et de 19h à 9h	Gratuité
Du lundi au vendredi 45 minutes indivisibles maximum avec utilisation de la carte ville par période de 24 heures	Gratuité
Carte résidents	Gratuité dans la totalité de la rue de domiciliation
Mois d'août, samedis, dimanches et jours fériés.	Gratuité

Fixe la réglementation de la zone verte comme suit :

ZONE VERTE: Durée de stationnement réglementé maximum : demi-journée	
Durée	Tarifs
Du lundi au vendredi Tarif horaire de 9h à 12h et de 14h à 19h	Gratuité
Du lundi au vendredi De 12h à 14h et de 19h à 9h	Gratuité
Du lundi au vendredi 45 minutes indivisibles maximum avec utilisation de la carte ville par période de 24 heures	Gratuité
Carte résidents	Sans durée maximum dans la totalité de la rue de domiciliation
Mois d'août, samedis, dimanches et jours fériés.	Gratuité

- **Précise** que pour bénéficier de cette gratuité en zone verte, l'apposition du disque européen derrière le pare-brise, est obligatoire.

En tarif horaire, le paiement s'effectue par tranche de 10 centimes d'euros dans toutes les zones réglementées.

- **Décide** que sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile datant de moins trois mois, une carte de résident peut être délivrée aux riverains des voies des zones orange et verte, et renouvelée chaque année au Poste de Police Municipale, à raison d'une seule carte de résident par véhicule.
- **Décide** que sur présentation de la carte grise du véhicule au Poste de Police Municipale, il peut être délivré une carte de stationnement appelée « carte ville » permettant d'obtenir un ticket de stationnement gratuit de 45 minutes maximum indivisible par jour, dans toutes les zones réglementées. Cette carte peut être rechargée jusqu'à 15€ dans les horodateurs. Il sera délivré une carte par véhicule et le numéro d'immatriculation du véhicule sera encodé dans la puce de la carte.

La carte ville : Les tarifs	
Conditions	Tarifs
Orcéen, première carte	Gratuité
Orcéen, carte de remplacement pour perte	5€
Non-Orcéen, première carte	5€
Remplacement si carte Hors Service	Gratuit (contre remise de l'ancienne)

- **Dit** que ces nouvelles dispositions sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2011.

2011-56 SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA COUVERTURE DE DEUX TENNIS COUVERTS, LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET LA REORGANISATION DE LA COUR DU CTM A MONDETOUR

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Autorise** le maire à déposer un permis de construire et à signer tout document relatif à cette opération.

2011-57 SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ENCLOS A POUBELLES A L'ECOLE MATERNELLE DU GUICHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à déposer une déclaration préalable et à signer tout document relatif à cette opération.

2011-58 SERVICES TECHNIQUES - TARIFS DE LA TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE (TPLE)

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin, M. Péral) :

- **Précise** les montants modifiés de la taxe comme suit :
 - Enseignes dont la superficie est comprise entre 20 m² et 50 m² :
 1. Tarif 2011 : 24 € / m² / an
 2. Tarif 2012 : 27 € / m² / an
 3. Tarif 2013 : 30 € / m² / an

- Enseignes dont la superficie est supérieure à 50 m² :
 1. Tarif 2011 : 42 € / m² / an
 2. Tarif 2012 : 51 € / m² / an
 3. Tarif 2013 : 60 € / m² / an

- Publicités et pré-enseignes non numériques dont la superficie supérieure à 50 m² :
 1. Tarif 2011 : 24 € / m² / an
 2. Tarif 2012 : 27 € / m² / an
 3. Tarif 2013 : 30 € / m² / an

- Publicités et pré-enseignes numériques dont la superficie supérieure à 50 m² :
 1. Tarif 2011 : 72 € / m² / an
 2. Tarif 2012 : 81 € / m² / an
 3. Tarif 2013 : 90 € / m² / an

- **Confirme** le maintien des autres montants de la taxe.

- **Réaffirme** l'exonération des enseignes jusqu'à 12 m² et la réfaction de 50 % pour les enseignes comprises entre 12 m² et 20 m².

2011-59 SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION SPECIALE DE LA PUBLICITE DES PRE-ENSEIGNES ET DES ENSEIGNES DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la modification de la réglementation concernant la publicité des pré-enseignes et des enseignes, présentée par le groupe de travail désigné à cet effet, dont le projet est présenté ci-joint.
- **Autorise** le Maire à édicter un arrêté municipal portant réglementation spéciale de la publicité des pré-enseignes et des enseignes sur le territoire de la commune.
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pour une durée d'un mois ainsi que de l'insertion dans la rubrique « annonces légales » de deux journaux locaux.

2011-60 SCOLAIRE - RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFICATION DES FORMULES DU TEMPS DE MIDI – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Denis, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Fixe** des formules d'abonnements mensuels pour le temps de midi qui porteront sur 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours par mois.
- **Fixe** un tarif d'abonnement mensuel extérieur.
- **Fixe** un tarif extérieur unitaire occasionnel.
- **Fixe** un tarif unitaire de base servant uniquement en cas de décompte pour les absences pour les familles orcéennes, ou familles de commerçants et d'artisans d'Orsay, et un pour les extérieurs.
- **Précise** que les modalités d'inscriptions, de changements de formules et d'absences, sont notifiées dans la charte de fonctionnement du restaurant scolaire.

- **Précise** que les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) déclaré et dont les parents fournissent un panier repas, se verront appliquer un tarif spécial, tenant compte seulement du coût d'accueil et d'encadrement, sur la base des tarifs des centres de loisirs maternels – accueil du matin.
- **Précise** que ces nouveaux tarifs tels qu'ils sont inscrits dans le tableau ci-dessous, s'appliqueront à partir du 5 septembre 2011, jusqu'au 05 juillet 2012 inclus.

TARIFICATION DES FORMULES DU TEMPS DE MIDI : ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Restauration scolaire 2011/2012											
	durée de l'abonnement	TARIFS ORCEENS				TARIFS EXTERIEURS					
		Abonnement mensuel				tarif occasionnel	Abonnement mensuel				tarif occasionnel
		4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	10%	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	10%
Tarif minimum											
Prix unitaire	10	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,83 €	7,66 €	7,66 €	7,66 €	7,66 €	8,43 €
		138	104	69	34		138	104	69	34	
Nombre de repas sous total		103,50 €	78,00 €	51,75 €	25,50 €		1 057,08 €	796,6€	528,54 €	260,44 €	
abonnement mensuel		10,35 €	7,80 €	5,17 €	2,55 €		105,70 €	79,66 €	52,85 €	26,04 €	
Tarif intermédiaire											
Prix unitaire	10	4,40 €	4,40 €	4,40 €	4,40 €	4,84 €					
		138	104	69	34						
Nombre de repas sous total		607,20 €	457,60 €	303,60 €	149,60 €						
abonnement mensuel		60,72 €	45,76 €	30,36 €	14,96 €						
Tarif maximum											
Prix unitaire	10	7,16 €	7,16 €	7,16 €	7,16 €	7,88 €					
		138	104	69	34						
Nombre de repas sous total		988,08 €	744,64 €	494,04 €	243,44 €						
abonnement mensuel		98,81 €	74,46 €	49,40 €	24,34 €						

2011-61 SCOLAIRE - COMPOSTAGE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 2 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry), 1 abstention (M. Lucas-Leclin) :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention ou à répondre à tout appel à projet auprès du Conseil général de l'Essonne, du Conseil régional d'Ile de France ainsi que de l'ARENE et l'ADEME.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2011-62 SCOLAIRE - TARIFS DE LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 3 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs de la restauration administrative conformément au tableau ci-dessous,
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 5 septembre 2011.

MODE DE FREQUENTATION	INDICES BRUTS I	PRIX ACTUEL REPAS	PRIX PROPOSES REPAS 2011/2012
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	IB < 300	3.38	3.45
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	300 ≤ IB < 370	4.08	4.16
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	370 ≤ IB < 440	4.54	4.63
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	440 ≤ IB < 510	4.58	4.67
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	510 ≤ IB < 580	5.05	5.15
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	580 ≤ IB < 650	5.24	5.34
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	650 ≤ IB < 720	5.51	5.62
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	720 ≤ IB	5.81	5.92
OCCASIONNELLE MAJOREE	300 ≤ IB ≤ 720	Néant	6,50
MENSUELLE/OCCASIONNELLE MAJOREE NON	Stagiaires, saisonniers	Gratuit	Gratuit
Prix du vin		1.00	1.50
Prix du cidre		0.50	1.20
Prix du jus d'orange		0.50	1.00

2011-63 SCOLAIRE - TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs des accueils périscolaires et du CESFO conformément au tableau ci-dessous,
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 5 septembre 2011.

		TARIF				QUOTIENT	
		Minimum	Maximum	Exterieur	Occasionnel	Minimum	Maximum
ACCUEILS DE LOISIRS							
CLM journée avec repas	actuel	3,77 €	38,95 €	47,38 €		200 €	2 300 €
	nouveau	3,80 €	40,62 €	49,00 €		200 €	2 300 €
CLM1/2 journée	actuel	2,44 €	25,31 €	30,90 €		200 €	2 300 €
	nouveau	2,46 €	26,18 €	32,00 €		200 €	2 300 €
CLM matin	actuel	0,29 €	2,91 €	3,60 €		200 €	2 300 €
	nouveau	0,30 €	2,97 €	3,70 €		200 €	2 300 €
CLM soir	actuel	0,65 €	6,55 €	8,03 €		200 €	2 300 €
	nouveau	0,66 €	6,71 €	8,25 €		200 €	2 300 €
CESFO journée	actuel	3,76 €	40,70 €			200 €	2 300 €
	nouveau	3,80 €	41,32 €			200 €	2 300 €
CESFO1/2 journée (sans repas)	actuel	1,88 €	20,35 €			200 €	2 300 €
	nouveau	1,90 €	20,66 €			200 €	2 300 €
FORFAIT MENSUEL							
Accueil périscolaire	actuel	11,00 €	18,34 €	19,78 €	3,00 €	200 €	2 300 €
	nouveau	11,10 €	18,52 €	19,97 €	3,00 €		
Etude du soir 1er enfant	actuel	20,20 €	27,61 €	29,25 €	5,00 €		
	nouveau	20,40 €	27,88 €	29,54 €	5,00 €		
Etude du soir 2ème enfant	actuel	16,97 €	22,56 €	24,10 €			
	nouveau	17,13 €	22,78 €	24,34 €			

2011-64 JEUNESSE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE SEJOUR D'ETE AU PORTUGAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'organisation de ce séjour,
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :

TABLEAU DE PRESENTATION DU SEJOUR

1. Organisme	Lieu	Dates	Tranche d'âge	2. Déroulement séjour	Prix par enfant et par séjour
Evasion 91	Portugal (initiation au voyage)	7 au 26 Juillet (20 jours)	14 / 17 ans	Visite des villes, des monuments, des dentelières, visite du quartier des pêcheurs, visite des monastères, des châteaux, promenade sur les places, Farniente dans une station balnéaire	60.75 € J/E 1.215,00 € TTC

Proposition de tarification

- ✓ Pour le séjour Portugal :
 - le tarif minimum de 202.54 € pour un quotient minimum de 200,00 €,
 - le tarif maximum de 1215.00 € pour un quotient maximum de 2300,00€
- ✓ Pour les non orcéens : le tarif maximum sera appliqué.

2011-65 JEUNESSE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE SEJOUR D'ETE A MIMIZAN

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'organisation de ce séjour.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la Commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :

TABLEAU DE PRESENTATION DU SEJOUR

3. Service	Lieu	Dates	Tranche d'âge	4. Déroulement séjour	Prix par enfant et par séjour
JEUNESSE	Mimizan (Les Landes)	20 au 28 Août (8 jours)	11 / 14 ans	Visite d'une journée à la Dune du Pyla, une descente de la rivière en canoë, course d'orientation, baignade en mer et au lac, sports nautiques, accrobranche, équitation, ballade à vélo et à pied	83.12 € J/E 665,00 € TTC

Proposition de tarification

- ✓ Pour le séjour « entre lac et océan » :
 - le tarif minimum de 110.86 € pour un quotient minimum de 200,00 €,
 - le tarif maximum de 665.00 € pour un quotient maximum de 2300,00 €
- ✓ Pour les non orcéens : le tarif maximum sera appliqué.

2011-66 JEUNESSE - PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE POUR LE PASS'AGE : DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à demander à la Caisse d'allocations familiales le bénéfice de la prestation de subvention ordinaire pour sa structure d'accueil de jeunes dénommée « Le Pass'âge ».
- **Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2011-67 SPORT - TARIFICATION DES FORFAITS ANNUELS D'INSCRIPTION AU CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE (CMIS)

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 3 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour le forfait annuel du centre municipal d'initiation sportive.

		TARIF			QUOTIENT	
		Minimum	Maximum	Exterieur	Minimum	Maximum
CMIS (forfait annuel)	actuel	24.00 €	43.50 €	45.00 €	200 €	2 300 €
	nouveau	25.20 €	45.70 €	47.30 €	200 €	2 300 €

- **Décide** l'application d'un tarif unique de 10,00 € la journée et par enfant pour la participation à la sortie de fin d'année du centre municipal d'initiation sportive.
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2011.

2011-68 SPORT - TARIFS DE LOCATION DES TERRAINS HONNEUR ET ANNEXE DE FOOTBALL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la tarification pour un montant de 130,00 € / l'utilisation pour le terrain honneur de football.
- **Approuve** la tarification pour un montant de 90,00 € / l'utilisation pour le terrain annexe de football.
- **Dit** que ces tarifs seront applicables à toute mise à disposition de terrain consentie à compter de la publication de la présente délibération.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune au compte AFSP0.

2011-69 TRANSPORT SCOLAIRE - PARTICIPATION COMMUNALE A L'ABONNEMENT DE LA CARTE « IMAGINE R » POUR LES COLLEGIENS ET LYCEENS ORCEENS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à signer les documents relatifs la souscription au contrat « tiers payant » du Groupement d'Intérêt Economique COMUTITRES,
- **Fixe** à 117 € la participation annuelle pour la prise en charge des titres de transport suivants pour les situations suivantes :
 - o L'abonnement à la nouvelle « Carte scolaire bus lignes régulières » du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, conformément aux dispositions dérogatoires pour les élèves Orcéens actuellement scolarisés dans les établissements secondaires du département de l'Essonne,

- L'abonnement à la carte « Imagine R scolaire » pour les élèves Orcéens qui :
 - Effectueront leur rentrée scolaire 2011 en classe de 6^{ème} ou de Seconde dans un établissement du département de l'Essonne,
 - Changeront à la rentrée scolaire 2011 d'établissement d'enseignement secondaire dans le département de l'Essonne,
 - Ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune depuis la dernière rentrée scolaire 2010,
- **Précise** que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune au Chapitre 815 Nature 6247.

La séance est levée à 0 heure 30.

Orsay, le 30 juin 2011

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :